

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis.
Un an \$2.00
Six mois \$1.00
Etranger (UNION POSTALE.)
Un an \$1.25

LA VÉRITÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE

" VERITAS LIBERABIT VOS—LA VÉRITÉ VOUS RENDRA LIBRES. "

Avis

Toute demande de changement d'adresse doit être accompagnée de l'ancienne adresse.

Telephone : 172

J. P. Tardivel Directeur-Propriétaire

Bureaux : Chemin Sainte-Foye près Quebec

QUEREC

SAMEDI 24 JUIN 1893

LES GRANDS SEMINAIRES

(Suite et fin.)

Parce que la direction spirituelle est inséparable de la direction intellectuelle, et la piété sacerdotale fautive ou impossible sans une solide théologie, le P. Aubry voudrait que le premier fruit des études théologiques fût une *vie intérieure* plus forte (ch. XIX) : Telle sera la formation théologique, dit-il, telle la formation spirituelle. Et il s'élève contre cette école du sentiment qui, depuis le XVIIe siècle, prétend que la science vraie produit l'orgueil. Cette école, héritière naturelle du jansénisme et du quiétisme, elle n'est pas morte ; elle continue à faire la division et la faiblesse dans les facultés du prêtre ; pendant la période de formation, elle met en *serre-chaude*, c'est-à-dire dans des conditions anormales et dangereuses. A la base de la vie spirituelle, le P. Aubry veut, avec l'Eglise, une science et des principes théologiques aussi profonds que possible ; il veut une *théologie du cœur* et de véritables professeurs de *vie intérieure* ; à ces professeurs il demande d'inspirer aux étudiants l'amour des œuvres spirituelles de nos pères et de nos docteurs, l'amour de la vie des saints, de l'Evangile, et surtout du Saint des saints N. S. J. C., dont l'auguste physionomie est si souvent altérée par nos écrits modernes les plus en vogue et les mieux intentionnés.

Mais le P. Aubry ne se contente pas de grouper en une vaste synthèse et de développer admirablement chacun des préceptes de la formation cléricale ; la science et le zèle dont il déborde le conduisent plus loin ; il suit au presbytère le séminariste devenu prêtre ; il dresse le programme de la science sacrée (ch. XX) et de la *vie intérieure* (ch. XXI) dans le ministère pastoral. L'étude des sciences sacrées est nécessaire au prêtre, dit-il, pour deux raisons capitales ; d'abord pour se sanctifier lui-même et se défendre des dangers intellectuels semés autour de lui ; en second lieu, pour nourrir sa prédication et fortifier son influence sociale ; et il prouve cette double affirmation, non sans gémir du manque d'organisation intellectuelle dans nos diocèses, et du modernisme creux dans lequel vont se perdre une foule d'orateurs dont la formation intellectuelle est demeurée incomplète et superficielle.

Que dire aussi des dangers spirituels d'une vie apostolique très occupée, si cette vie n'est soutenue par une force intérieure abondante. Ici encore le P. Aubry ne craint pas

d'entrer dans l'intime de la question. Après S. Bernard et dans un chapitre saisissant de vérité et d'accent apostolique, il prouve que la *vie intérieure dans le ministère pastoral* (ch. XXI) n'est pas assez abondante chez nous. Nous nous absorbons dans les œuvres extérieures, fort peu persuadés que la nécessité pour nous de la contemplation et de la vie intérieure. La *tentation universelle du clergé*, dit le P. Aubry, c'est de se laisser gagner par les idées modernes, par l'infiltration imperceptible, mais mortelle, des théories libérales et rationalistes. Nous ne saurions trop recommander aux prêtres la méditation de ces pages, pleines, vivifiantes — *totus succus* ! Il y a surtout tels aperçus sur le cœur du prêtre, sur la trempe de l'âme sacerdotale, sur l'édification par le mal, dont il est urgent de se pénétrer à fond.

Comme couronnement de son œuvre, le P. Aubry nous découvre la *synthèse des sciences et des lettres dans la théologie* (Ch. XXII-XXIII). Dans quelle mesure le prêtre doit se livrer aux sciences ; comment il doit leur faire entendre l'Evangile ; ce que la théologie fournira aux sciences pour les synthétiser et les féconder ; par quel moyen il est possible d'arrêter le divorce entre la foi et les sciences humaines : autant de questions graves qu'une connaissance approfondie des principes permet au P. Aubry de résoudre avec une grande élévation de vue et une parfaite sûreté de doctrine.—Et, parce que la question littéraire importe aux sciences sacrées comme aux sciences humaines, il ne dédaigne pas de descendre à l'étude des formes dont ces sciences devront être revêtues ; il demande le charme et l'exactitude de l'exposition doctrinale—car il y a une *esthétique sacrée*, et la langue française se prête admirablement à l'exposition dogmatique, quoi qu'en aient dit et pratiqué nos écoles, depuis le précepte de Boileau. Le P. Aubry va plus loin, et, condamnant les théories jansénistes comme les *machines littéraires*, il montre, en un langage admirablement théologique, que la science sacrée est la source la plus féconde et la plus pure de toute poésie.

Enfin, dans une conclusion qui est le cri d'amour d'un cœur dans lequel l'Eglise et la France sont inséparablement unis, et sous l'émotion du spectacle lamentable de nos déchéances nationales, le P. Aubry trouve des accents d'une ardeur incomparable pour faire appel au renouvellement doctrinal du clergé. Il prouve péremptoirement que la *restauration sacerdotale est la condition nécessaire de la restauration nationale*. (Ch. XXIV). Ce n'est pas des puissances terrestres, quelles qu'elles soient, c'est du clergé qu'il faut attendre le retour

et le triomphe des idées et de la vie chrétiennes ; car, si le dogme fait les peuples, selon une expression de J. de Maistre, il les *refait* aussi ; et ce qui manque le plus à notre pauvre France, ce sont les principes chrétiens.

Telle est, esquissée très imparfaitement, la grande œuvre du P. Aubry. Quiconque la méditera en dehors de toute préoccupation personnelle et de tout parti-pris, devra reconnaître l'effort peut-être le plus puissant fait en ce siècle pour rendre à notre clergé son organisation et sa force, et à notre pays sa paix et sa prospérité.

Sans doute, le P. Aubry fera école ; sans doute, comme tous les hommes de principes absolus, il aura des admirateurs passionnés, des partisans enthousiastes, des disciples, opiniâtres défenseurs du maître et de sa méthode. Mais, aussi, sa rude franchise lui vaudra des adversaires et des détracteurs ; la réforme qu'il propose est trop universelle, trop intime, elle revêt un caractère en apparence trop surnaturel dans ce siècle raisonneur, elle ramène trop souvent aux traditions romaines des esprits engoués de leurs procédés personnels, pour ne pas soulever des plaintes, des critiques, peut-être d'odieuses dénonciations. Cette perspective de la lutte ne doit point effrayer les amis du P. Aubry ; son nom y gagnera une plus grande popularité, et, plus tard, quand les restaurations, commencées un peu partout, seront achevées ; quand le relèvement de l'enseignement théologique aura rendu au clergé son influence, à la morale son fondement, à la piété et à la vertu sa base véritable, à la prédication apostolique son efficacité naturelle, l'autorité de l'éminent théologien planera incontestée.

Oui, c'est notre conviction, l'œuvre théologique du P. Aubry vivra ; elle vit déjà, un peu partout — nous en avons des preuves incontestables ; — elle vit dans de nobles intelligences, dans des âmes sacerdotales. Inspirée par le spectacle des maux qui menacent d'écraser notre société moderne, et par la claire vision des principes qui, seuls, peuvent la sauver, elle demeure, après le témoignage d'une vie sacrifiée pour l'Eglise, le plus grand acte d'amour d'un prêtre, d'un apôtre, d'un confesseur de la foi.

Il fallait les ouvrages du P. Aubry pour combler les lacunes de notre éducation. Ils viennent à propos signaler l'infériorité de l'enseignement dans bon nombre de séminaires ; et l'on ne peut plus objecter qu'il soit difficile de trouver, dans chaque diocèse, cinq ou six professeurs éminents, savants, expérimentés, supé-

rieurs aux études qu'ils doivent enseigner. Cela était difficile jadis, lorsque les professeurs n'avaient aucune école préparatoire. Mais aujourd'hui, avec le Collège romain, les écoles théologiques supérieures et les universités catholiques, sans compter les livres et les revues multiples qui traitent des sciences sacrées, tout diocèse est à même de se procurer un corps professoral d'élite. Pour avoir énergiquement poussé dans cette voie, le P. Aubry aura bien mérité du clergé de France.

UN THÉOLOGIEN.

Digitus Dei

Au sujet du fait parfaitement authentique que je vais rapporter, je ne fais aucun commentaire, je constate tout simplement, quoique le doigt de Dieu semble se montrer d'une manière évidente.

Il n'y a pas longtemps encore, vivaient à Sainte-Anne de Beupré L... et sa femme, cultivateurs très à l'aise, mais excessivement chiches, mesquins de force à tondre sur un œuf. Ce couple de lads n'avait point d'enfant, ce qui était une source de chagrin. Vu que, se faisant vieux, ils voyaient, l'un et l'autre, arriver bientôt le jour où leurs trois terres ou fermes superbes allaient passer entre les mains d'étrangers, ainsi que leur magot en argent formé sou par sou en se privant de tout ce qui n'appartenait pas au strict nécessaire.

Un jour, agenouillés tous deux dans le sanctuaire de la bonne sainte Anne, ils demandèrent à Dieu, par l'intercession de cette sainte, la naissance d'un fils, et promirent, en même temps, si leur demande était exaucée, de donner \$200 pour la construction de la Basilique actuelle. Un an plus tard, à peu près, un fils leur naissait.

Cet enfant tant désiré, ou ce *Dieu-donné*, donna, en grandissant, tous les signes de l'idiotie, avec quelques éclairs d'intelligence rapides, par-ci, par-là, et à des intervalles assez réguliers. Dans ces moments de lucidité, il manifestait pour ses parents, surtout pour son père, une haine féroce et le désir de les tuer ; mais ses forces physiques (il était et fut toujours impotent), n'étant pas meilleures que ses forces intellectuelles, il ne put mettre à exécution son horrible dessein, qui semblait né avec lui. Il eut à se contenter de menaces, d'imprécations et de malédictions à l'adresse des auteurs de sa malheureuse existence.

Il est bon de remarquer que la ladrerie des époux L... les avait empêché de remplir leur promesse au sujet des \$200 promises, s'ils obtenaient un fils.

Or un jour qu'ils étaient tous les deux absents de leur demeure, des voleurs enfoncèrent une des fenêtres et s'emparèrent *seulement de deux cents piastres*, quoi qu'il se trouvât quelques milliers de piastres soigneusement enfouies dans la paille où l'on avait pris les deux cents.

A. B.

MEMOIRE DE MGR TACHE

Mgr l'archevêque de Saint-Boniface vient de livrer à la publicité un long et important travail sur la question scolaire au Manitoba. Voici la thèse que soutient Sa Grandeur, telle qu'elle la formule elle-même :

" Ma thèse est celle-ci : Les écoles publiques de Manitoba sont la continuation des écoles protestantes de la même province et, pour la soutenir, je dois d'abord établir la condition des écoles protestantes et catholiques sous l'ancien régime et prouver ensuite que le nouveau régime, tout en détruisant les écoles catholiques, maintient les écoles protestantes, dont il est en réalité la continuation. "

Sa Grandeur établit par de copieuses citations des lois scolaires du Manitoba, votées de 1871 à 1889, époque qu'elle désigne sous le nom d'ancien régime, que la province était dotée d'un système d'écoles publiques dont les unes étaient réellement catholiques et les autres réellement protestantes ; que les catholiques n'étaient pas obligés de contribuer au maintien des écoles protestantes, pas plus que les protestants n'étaient obligés de soutenir les écoles catholiques. En un mot, la séparation existait au Manitoba, à peu près comme elle existe aujourd'hui dans la province de Québec, et donnait satisfaction à tout le monde.

Par la législation de 1889, qui est devenue la loi de la province à partir du 1er mai 1890, tout l'ancien système a été changé. Le bureau d'éducation, partagé en deux sections, l'une catholique, l'autre protestante, comme le conseil de l'Instruction publique de la province de Québec, a été aboli, ainsi que les deux surintendants de l'éducation, l'un catholique et l'autre protestant. A la place de ce double bureau et de ce double surintendant, la loi de 1889 crée " un département de l'éducation qui sera le conseil exécutif ou un comité d'icelui nommé par le lieutenant-gouverneur " ; c'est-à-dire que le département se composera de tous les ministres ou de quelques-uns d'entre eux. Or, comme le fait remarquer Mgr Taché, " immédiatement avant l'adoption de cette loi, le conseil exécutif avait fait en sorte de rendre impossible la présence d'un catholique sincère parmi ses membres. Donc le conseil exécutif était tout protestant. " Et, conséquence inévitable, le nouveau département d'éducation devait être également tout protestant. La même loi crée un bureau de conseillers (advisory board) composé de sept membres. " Les dispositions de la loi sont telles, dit Mgr Taché, qu'il est moralement impossible que des catholiques soient membres de cette nouvelle création. " Et, de fait, les sept membres de cet advisory board sont protestants, tout comme les cinq membres du conseil exécutif transformé en département de l'éducation. Voilà donc toutes les écoles dites publiques du Manitoba dirigées par douze protestants. Et remarquez que " tous les catholiques ayant quelque chose à faire dans l'administration générale des écoles (sous l'ancien régime) furent destitués et aucun ne fut nommé ou put accepter une position sous la nouvelle loi " ; tandis que " plusieurs des anciens membres et des employés de la section protestante furent admis dans la nouvelle organisation. " Par exemple, le bishop anglican de Rupert's Land, président de l'ancienne

section protestante du bureau d'éducation, est président du nouvel advisory board, et le révérend Bryce, membre de l'ancien bureau, fait aussi partie du nouveau. Des anciens inspecteurs des écoles protestantes, au nombre de cinq, trois ont été maintenus comme inspecteurs des nouvelles écoles dites publiques et nationales, et les deux autres ont été remplacés par des protestants. Naturellement, tous les inspecteurs catholiques durent sortir de charge.

Les écoles normales catholiques ont été supprimées, tandis que les écoles normales protestantes sont maintenues. L'ancien principal de l'école normale protestante de Winnipeg est encore le principal de l'école normale publique de Winnipeg.

La conclusion de Mgr Taché s'impose : " Quand tous ceux qui s'occupent d'une école sont protestants, il est bien naturel de croire et de dire que cette école est protestante. "

Maintenant, le choix des livres de classe en usage dans les écoles dites publiques et de ceux qui forment les bibliothèques scolaires est confié absolument à l'advisory board, composé exclusivement de protestants. Nécessairement, comme le dit Sa Grandeur, ces livres " seront au moins en très grande partie protestants et très souvent absolument hostiles aux idées catholiques. "

Les prières et les exercices religieux, l'enseignement religieux et moral dans les nouvelles écoles publiques sont identiquement les mêmes, affirme Mgr Taché, que ce qu'ils étaient dans les écoles protestantes sous l'ancien régime. Non seulement Mgr Taché l'affirme, mais il le prouve d'une manière péremptoire en confrontant " le programme des études pour les écoles publiques protestantes de Manitoba révisé en 1890 " et " le programme des études pour les écoles publiques de Manitoba adopté en septembre 1891 et maintenu le 1er septembre 1892. " C'est mot pour mot le même programme. La loi a beau dire que les nouvelles écoles sont entièrement non-confessionnelles — unsectarian — ; de fait elles sont entièrement protestantes. Encore une fois, Mgr Taché le prouve de la façon la plus indiscutable. Et les catholiques sont taxés pour maintenir ces écoles dites nationales, en réalité protestantes.

Mgr l'archevêque de Saint-Boniface termine son travail en apportant à l'appui de sa thèse une dernière preuve : il cite les délibérations officielles des presbytériens et des anglicans, les deux principales sectes du Manitoba. Or presbytériens et anglicans sont, en somme, satisfaits du système actuel. Ces derniers verraient " avec plaisir un enseignement religieux plus complet que celui qui prévaut maintenant. " Il y a donc un enseignement religieux quelconque dans les écoles publiques actuelles. Du reste, les anglicans, dans leur récent synode, s'engagent à résister " à toute tentative de séculariser nos écoles publiques. " Donc elles ne sont pas encore sécularisées, ou neutres. Donc, comme le dit Mgr Taché, ce sont des écoles vraiment protestantes.

De leur côté, les presbytériens se sont officiellement prononcés contre " toute diminution des exercices religieux " dans les écoles publiques. Donc, encore une fois, il se fait dans ces écoles des exercices religieux que les sectaires acceptent. Donc ce ne sont pas des écoles neutres, unsectarian. Donc la thèse de

Mgr Taché est établie au delà de toute discussion.

Maintenant, quelques courtes observations.

On le sait, M. Laurier a déclaré devant le parlement que si on lui prouvait que les écoles imposées aux catholiques du Manitoba étaient des écoles protestantes, et non pas neutres, il serait favorable à une intervention du gouvernement fédéral. Eh bien ! c'est prouvé maintenant, et la parole est au chef de l'opposition. Qu'il somme le gouvernement d'intervenir sans délai, et qu'il lui promette, en même temps, l'appui des députés libéraux, au moins l'appui des députés libéraux catholiques.

Le travail de Mgr Taché a surtout de l'importance au point de vue où se plaçant certains protestants et les catholiques libéraux qui voient ou qui feignent de voir dans l'école neutre, sans couleur de religion, une institution que tous peuvent accepter.

Les catholiques non libéraux n'avaient pas besoin de la démonstration de Mgr Taché ; car, pour eux, l'école neutre est aussi inacceptable que l'école protestante ; de sorte que l'injustice envers la minorité manitobaine n'en serait pas moins réelle si les écoles publiques étaient de fait, comme de nom, des écoles neutres.—unsectarian. Un catholique ne peut pas consciencieusement envoyer son enfant à une école où l'existence de Dieu est systématiquement ignorée ; pas plus qu'il ne peut le laisser fréquenter une institution où s'enseigne une fausse religion. Obliger les catholiques à contribuer au maintien d'écoles athées est une injustice aussi criante que de les contraindre à payer leur quote-part pour le soutien d'écoles hérétiques.

C'est là une vérité qu'il convient de ne pas perdre de vue dans le débat actuel. Et nous sommes bien persuadé que le vénérable archevêque de Saint-Boniface, en s'appliquant à démontrer que les écoles publiques du Manitoba sont en réalité protestantes, n'a pas voulu donner à entendre que les catholiques pourraient les accepter si elles étaient neutres, c'est-à-dire si l'on n'y donnait aucun enseignement religieux quelconque.

Enfin, ne laissons pas passer cette occasion sans insister de nouveau sur les dangers qu'il y a à admettre, même sous une forme mitigée, le faux principe de l'Etat enseignant, de l'Etat faisant de l'éducation une fonction politique.

Pendant vingt ans, l'organisation de l'éducation par l'Etat a fonctionné au Manitoba sans de trop graves inconvénients parce que les hommes qui étaient à la tête du gouvernement avaient quelques notions d'équité naturelle. Mais tout le système reposait sur un faux principe : l'ingérence de l'Etat dans une fonction purement domestique et religieuse ; et un beau matin des hommes pervers sont arrivés au pouvoir et ont appliqué ce faux principe de la façon que l'on voit.

Sans doute on peut leur dire qu'ils sont injustes, tyranniques, odieux. Mais ils peuvent répliquer : Vous avez reconnu à l'Etat le droit d'organiser l'éducation ; nous sommes aujourd'hui l'Etat ; et nous organisons l'éducation comme nous l'entendons.

Combien plus forte serait la position des catholiques du Manitoba s'ils n'avaient jamais toléré l'ingérence de l'E-

tat dans l'éducation de l'enfance, même quand cette ingérence avait l'air d'un bienfait !

Ce qui se produit dans la province du Manitoba, se produira, un jour ou l'autre, dans la province de Québec ; car nous aussi nous avons admis le même faux principe de l'ingérence de l'Etat dans les choses de l'éducation. Nous aurons, comme nos compatriotes de là-bas, un réveil terrible.

M. TAILLON ET M. GEOFFRION

On le sait, l'honorable M. Taillon est l'avocat de Mgr Fabre dans l'affaire du *Canada-Revue*, tandis que M. C. A. Geoffrion est conseil dans la cause. Naguère, l'honorable M. Taillon a produit un plaidoyer, au nom de Mgr l'archevêque de Montréal, dans lequel le prélat dit que le tribunal civil est incompetent pour juger les actes épiscopaux. Eh bien ! l'autre jour, d'après la *Patrie* du 15 juin, au cours d'une discussion provoquée par les deux motions de l'avocat du *Canada-Revue* dont il est question ailleurs, M. Geoffrion, en l'absence de M. Taillon, a fait la déclaration suivante :

" Le distingué conseil déclare qu'il est là pour reconnaître publiquement la juridiction du tribunal civil au nom de Mgr Fabre. "

Voilà qui ne s'accorde guère avec le plaidoyer produit ! Et plus loin, toujours d'après le même compte-rendu de la *Patrie*, M. Geoffrion aurait dit :

" Par l'allégation en litige, le défendeur veut dire que les juges n'ont pas le droit de s'ingérer dans les questions de doctrine et de discipline ecclésiastique. "

Si les juges n'ont pas le droit de s'ingérer dans les questions de doctrine et de discipline ecclésiastique, comment M. Geoffrion peut-il reconnaître la juridiction du tribunal civil au nom de Mgr Fabre dans une affaire où il ne s'agit que de questions de doctrine et de discipline ?

Peut-être la *Patrie* pourrait-elle nous donner quelques explications à ce sujet.

UNE PAROLE DE M. MERCIER

L'autre jour, on inaugurait à Saint-Henri de Montréal une statue de Jacques Cartier. Il y a eu, à cette occasion, une démonstration considérable, des discours. Parmi les orateurs se trouvait M. Mercier, ancien premier ministre de cette province. Voici un passage de son discours que nous empruntons au compte-rendu de la *Patrie*, feuille libérale :

" Parlant de l'entêtement des Bretons, M. Mercier dit que les Bretons de ce temps-là étaient comme sont aujourd'hui les Canadiens-français ; ils étaient courageux et tenaces et ne se faisaient pas même conduire par les évêques quand ils s'apercevaient que les évêques avaient tort. "

Voilà un enseignement fort risqué à donner au peuple.

Sans doute, les évêques peuvent avoir tort ; mais ce n'est pas aux simples fidèles à les ramener dans le droit chemin. Cette fonction appartient au Pape seul. Ce n'est pas toujours une preuve de courage que de résister aux évêques. Dans ces résistances, l'orgueil et l'entêtement jouent souvent le principal rôle. Si un évêque fait évidemment fausse route, c'est-à-dire s'il s'engage dans une

voie manifestement autre que celle que le Chef de l'Eglise ordonne de suivre, c'est le devoir des laïques de rester fidèles au Pape. Mais s'il arrive parfois à un évêque ou même à plusieurs évêques d'un pays de s'écarter plus ou moins du droit chemin, le Pape est toujours là pour indiquer la route à suivre. C'est le Pape qui doit dire quand un évêque a tort ; car c'est sa mission de "pâtre les brebis". Un laïque peut avoir assez de lumières pour s'apercevoir que tel évêque ne suit pas la direction donnée par le Pape ; mais, généralement parlant, les fidèles n'ont pas à se demander si les évêques ont tort ou raison, quand ils agissent comme évêques. Et leur prêcher ce rôle, qui ne leur appartient pas, est une entreprise téméraire, pour ne rien dire de plus.

A PROPOS D'ANGLAIS

A monsieur le rédacteur de la *Vérité*,
Cher monsieur,

Je viens de lire votre article, en réponse à la *Gazette*, de Joliette, à propos de l'anglais, et je vous en remercie sincèrement ; ça été un vrai soulagement pour moi de voir cet exposé de notre situation, et l'on ne peut s'empêcher de dire : tout cela est bien vrai ! Et si chacun voulait y mettre un peu la main, les choses iraient encore mieux. Ainsi, par exemple, pour commencer par les classes les plus élevées, pourquoi, dans les bureaux du gouvernement, ne tient-on pas à faire toutes les affaires en français quand on s'adresse à des Canadiens-français, au lieu d'avoir des livres tenus en anglais, des formules anglaises, etc.

Vous dites qu'à la législature de Québec on parle moins l'anglais qu'autrefois. Moins souvent, peut-être, mais encore trop souvent, assurément. Est-ce parce qu'il s'y trouve quelques Anglais ? Mais ces messieurs ne sont-ils pas capables d'apprendre le français, ou refusent-ils de le faire ? Dans le premier cas, ils ne sont pas à leur place, et dans le second cas, ils ne méritent pas d'être députés.

Nos Canadiens sont bien obligés, au parlement fédéral, de savoir assez l'anglais pour comprendre ce qui s'y dit ; que les Anglais en fassent autant ici.

Un autre endroit où on abuse encore de l'anglais, c'est dans nos cours de justice. Sans doute, juges et avocats doivent savoir les deux langues pour remplir leurs devoirs ; mais dans une province française, pourquoi tant d'anglais dans tous les papiers de cours, et dans les plaidoyers ? Que ferait-on de plus dans une province anglaise ? On se défend en disant qu'il y a toujours quelques Anglais qui ne comprennent pas le français. Mais a-t-on autant d'attention, dans les provinces anglaises, pour les Canadiens-français qui ne savent pas l'anglais ? Et pendant ce temps, les plaideurs Canadiens-français sont obligés de se faire traduire les papiers que leurs avocats leur adressent, et d'entendre parler de leurs affaires en anglais, par les avocats et les juges, sans y rien comprendre ! C'est fort amusant, en vérité.

Si tout cela n'est pas un engouement stupide pour l'anglais, c'est de l'attention envers les Anglais portée jusqu'à la bêtise ! Et on devrait s'en corriger d'autant plus vite qu'on n'est pas payé de retour. Si on voyait, en effet, les Anglais se piquer de politesse envers nous, en nous parlant français, au be-

soin, on serait plus porté à parler anglais dans l'occasion ; mais non, ces messieurs se prétendent si supérieurs à nous, même dans notre Province, qu'ils croiraient s'abaisser en parlant français. Alors, ayons assez de patriotisme pour faire un peu comme eux ; et tenons à notre langue en proportion que les autres affectent de n'y pas tenir.

Je connais des Canadiens-français qui ne manquent pas de renvoyer aux bureaux du gouvernement les papiers anglais qu'on leur adresse, avec cette remarque : "Les deux langues sont libres et officielles, voilà pourquoi nous avons droit qu'on nous parle dans notre langue. Si vous êtes trop pauvres, trop mesquins, ou trop fanatiques pour nous traiter avec justice et déférence, gardez vos papiers."

Si nous savions user de nos droits on finirait par les reconnaître ; et on se procurerait, aux différents bureaux du gouvernement, des formules françaises et anglaises, pour s'en servir au besoin. De plus, on devrait exiger de tous les employés du gouvernement, des cours, etc, la connaissance de l'anglais et du français ; et on devrait forcer ces employés à répondre en français à ceux qui écrivent en français ; la politesse l'exige, ainsi que le bon sens ; cependant, un règlement à ce sujet ne serait pas de trop, attendu que les Canadiens-français ne se montent guère plus polis que les Anglais, à ce sujet, envers leurs compatriotes.

Si des classes élevées, on descend maintenant parmi le peuple, on y verra bien souvent un aussi sot engouement pour l'anglais. Voyez leur tenue des livres, leurs enseignes, leurs annonces, leurs discours, etc ; on les dirait anglais ! En vendent-ils plus aux Anglais ? non. En sont-ils mieux traités, plus estimés, par les Anglais ? non. Pourquoi donc faire tant les Anglais ? C'est de la bêtise, voilà tout. On croit se grandir, se donner de l'importance aux yeux du monde ; loin de là. Aux yeux des vrais Canadiens-français on passe pour des sots, ou des espèces de traitres à sa nationalité ! Que les Anglais aient à cœur de faire disparaître le français, passe encore ; mais que les Canadiens français eux-mêmes les secondent dans leur plan, c'est une indignité ! D'autant plus que, comme langue, le français est plus beau que l'anglais, et que, dans la pratique, comme vous l'avez si bien fait voir, il est bien plus en usage que l'anglais.

Jeunes gens, le sort de notre langue nationale est entre vos mains ; vous êtes la génération de l'avenir, et si vous le voulez, la langue française fleurira toujours au milieu de nous. Plus que cela même, vous devez travailler à la répandre, et à la faire respecter dans la mesure de nos droits.

On parle beaucoup de réformes de ce temps-ci. Voilà une bonne occasion de se réformer ; qu'on en profite. Dans la pratique, parlez le français autant que possible ; ne cherchez pas à singer les Anglais, ni dans leur langage, ni dans leurs manières ; c'est vous déguiser ! Rien de beau comme le beau langage de la France, comme les belles manières de nos pères. Aussi on disait autrefois que le peuple canadien-français était un peuple de gentilshommes ! Fasse le ciel que l'histoire en dise autant de nos descendants.

9 juin 1893

UN AMI.

MORT ET FUNERAILLES DU R. P. RESTHER

C'est jeudi, 15 du courant, que s'est éteint doucement, à l'Hôpital Général de Québec, le R. P. Jean-Zéphirin Resther, S. J., après une maladie de trois années, soufferte avec la plus grande résignation.

Dimanche après-midi, les restes du Rév. Père ont été transportés de l'Hôpital Général à l'église de Saint-Roch, par les membres de la Ligue du Sacré-Cœur. Le cortège funèbre était très nombreux. On a rarement vu à Québec spectacle plus imposant et plus touchant.

Lundi matin, à l'église de Saint-Roch, qui était remplie d'une foule recueillie, le R. P. Désy, S. J., supérieur de la Résidence de Québec, a célébré la sainte messe. Son Eminence le cardinal assistait à la messe et prononça l'absoute. Dans le chœur on remarquait une cinquantaine de membres du clergé, tant de Québec que des paroisses environnantes.

Le corps du Père Resther a été déposé dans les caveaux de la chapelle du Sacré-Cœur, de Saint-Roch, en vertu d'une promesse solennelle faite au défunt religieux par feu M. l'abbé Charest, alors curé de Saint-Roch. C'était à la suite de la célèbre retraite de 1871 prêchée par le R. P. Resther, retraite dont on se souvient encore, dont on parle encore à Saint-Roch, retraite extraordinairement fructueuse. En mémoire de cette retraite, les paroissiens érigèrent la chapelle du Sacré-Cœur, et M. le curé Charest promit au Père Resther que, tous deux, ils y reposeraient un jour. La paroisse de Saint-Roch a tenu la promesse faite par son ancien curé.

Le R. P. Resther naquit à Montréal le 26 août 1823. Il était donc dans sa 70e année.

C'était une figure universellement connue dans le Canada français et non moins universellement aimée que celle du Père Resther. Son cœur débordait de l'amour de Dieu et du prochain.

Encore ecclésiastique, à l'automne de 1846, il fut nommé directeur du collège naissant de Joliette. Ordonné prêtre le 19 décembre de la même année, il remit le collège entre les mains des Cleres de S. Viateur à la fin de l'année scolaire. Pendant l'été de 1847 il fut chargé par Mgr Bourget d'exercer le saint ministère à la Pointe Saint-Charles, de Montréal, parmi les victimes du typhus. Il en administra près de 800 durant l'espace de deux mois, et contracta lui-même la terrible maladie qui faillit l'emporter. Revenu à la santé, à l'automne de 1847, il fut nommé curé de Saint-Jean Chrysostôme, diocèse de Montréal, bien qu'il n'eût pas encore tout à fait une année de prêtrise. Le typhus ayant enlevé presque tous les prêtres sachant l'anglais, Mgr Bourget avait beaucoup de difficulté à trouver des curés pour les paroisses qui exigeaient la connaissance des deux langues.

L'abbé Resther fut transféré à la cure de Saint-Gregoire-le-Grand en 1850, à celle de Saint-Hyacinthe, en 1852, et à celle de Saint-Athanase, en 1858. En 1860, Mgr Joseph Laroque le ramena à Saint-Hyacinthe. Trois ans plus tard il retourna à Saint-Athanase où il demeura jusqu'en 1866, date de son entrée dans la Compagnie de Jésus.

Déjà connu comme prédicateur remarquable et renommé pour sa piété et son ardente charité, ces qualités brillèrent chez lui d'un plus vif éclat après son entrée dans l'illustre Institut de saint Ignace. Ses supérieurs l'ont presque constamment appliqué à l'œuvre des missions pour laquelle il était admirablement doué sous tous les rapports. Il y a eu, sans doute, des orateurs sacrés plus éloquents que lui ; mais on a rarement,

peut-être jamais entendu un prédicateur qui eût plus que lui le don de remuer les cœurs, de les ouvrir à la grâce. Aussi ses missions furent-elles exceptionnellement fécondes. Dieu seul connaît le nombre de ceux que la parole du P. Resther a ramenés ou maintenus dans la voie du salut. Sa dévotion de prédilection était celle du Sacré Cœur. On peut dire que c'est lui qui a popularisé cette belle dévotion dans nos campagnes. Coïncidence remarquable, c'est pendant l'octave de la fête du Sacré Cœur, et la veille de la fête de saint Jean-François-Régis, patron des missionnaires de la Compagnie de Jésus, qu'il a rendu à Dieu son âme d'apôtre.

Le Canada-Revue vs Mgr Fabre

L'avocat de la *Revue*, M. Saint-Louis, avait demandé au tribunal de forcer Mgr Fabre à donner plus de détails sur les circonstances dans lesquelles il a dû condamner le *Canada-Revue* ; et aussi à opter entre deux moyens de défense, Mgr Fabre ayant dit dans son plaidoyer qu'il avait agi avec modération et qu'en matière de discipline ecclésiastique il ne relève pas des tribunaux civils. M. Saint-Louis a soutenu que puisque Mgr Fabre veut faire apprécier la modération de sa conduite par le tribunal il ne peut pas, en même temps, décliner la compétence du tribunal. Quoi qu'il en soit, le juge Gill a renvoyé les deux motions, la première parce que les circonstances sont suffisamment indiquées dans le plaidoyer, et la seconde parce que les deux moyens de défense ne sont pas incompatibles. Il y aura, paraît-il, appel de ce double jugement interlocutoire.

Les journaux de parti

Naturellement, les journaux de parti, tant conservateurs que libéraux, cherchent à faire servir le mémoire de Mgr Taché à des fins bien mesquines. Les journaux libéraux s'en servent pour attaquer le gouvernement, les journaux conservateurs l'accueillent avec joie comme une arme contre M. Laurier. Ni les uns ni les autres ne songent à demander aux catholiques du Canada de s'unir pour faire cesser l'injustice que Mgr Taché signale. C'est ainsi que l'esprit de parti nous ruine. Sans doute, M. Laurier a déclaré, pendant la dernière session, que s'il était prouvé que les écoles soi-disant publiques étaient réellement protestantes, "il n'y aurait pas un moment à perdre pour venir au secours de la minorité opprimée." Mais, s'il est permis de lui rappeler cette parole, les journaux conservateurs ne devraient pas oublier que ce sont leurs chefs qui laissent subsister, depuis trois ans, cette criante injustice. C'est le gouvernement qui est responsable de la politique du pays, non l'opposition.

—Les trois caravelles espagnoles, la *Santa Maria*, la *Pinta* et la *Nina*, reproductions aussi exactes que possible des trois vaisseaux que commandait Christophe Colomb, lors de son premier voyage en Amérique, sont entrés dans le port de Québec, jeudi le 15 juin. Elles sont en route, comme on le sait, pour Chicago, et elles arrivent de New-York. Il n'y a que par la voie du Saint-Laurent et les grands lacs qu'un navire de quelque importance puisse pénétrer dans le cœur de l'Amérique du Nord. La ville de Québec a fait une jolie démonstration aux caravelles et aux officiers qui les commandent. Le séjour de ces vaisseaux dans nos eaux a été très court. La *Santa Maria*, la plus grande des caravelles, n'a que 75 pieds de long.

—Les libéraux du Dominion tiennent une convention, ou congrès, à Ottawa cette semaine.

Lettre du R. P. At

Mon cher monsieur Tardivel,

Je n'ai rien à refuser à notre amitié dont je m'honore, ni à votre journal, qui justifie chaque jour davantage son nom de baptême, glorieux mais redoutable. Cependant je ne saurais vous dissimuler que les réponses aux questions que vous me posez sont chose difficile et délicate. La situation du catholique en France est si embrouillée, qu'il y a déjà quelque mérite à l'exposer avec exactitude : Je ne parle pas des perplexités dans lesquelles elle plonge le spectateur consciencieux, qui cherche à se faire une opinion. Je me bornerai donc à vous exposer les faits avec toute l'impartialité dont je suis capable, vous laissant le soin de tirer les conclusions qui vous paraîtront logiques : je serai historien non pas juge. Tout de même c'est ce que vous me demandez, sans doute, et les lecteurs de la *Vérité* n'en exigent pas davantage.

Pour commencer par la question incidente, qui se rattache cependant à l'ensemble de la situation, je crois pouvoir vous dire que vous êtes aussi bien renseigné que nous sur les causes qui ont amené une scission regrettable dans la rédaction de l'*Univers* : M. Eugène Veillot en a indiqué deux, avec sa sincérité ordinaire, contraint de rompre un silence qu'il aurait voulu garder. Le premier est d'ordre purement administratif : affaire de famille. M. Eugène Veillot a deux fils, qu'il a le droit d'aimer pour leurs qualités et leur talent de journaliste, dont ils ont déjà donné des preuves. Naturellement, il a songé à leur avenir, en faisant entrer l'aîné dans le conseil d'administration de l'*Univers*, ce qui a effrayé les anciens collaborateurs, persuadés qu'on devait des égards à l'âge et aux services rendus. Cette cause des dissentiments qui ont éclaté entre des hommes si bien faits pour s'entendre, est-elle la principale ? M. Eugène Veillot en a avoué une autre : L'interprétation des instructions de Léon XIII aux catholiques de France. Il faut croire M. Veillot, quand il le dit. On en trouve la confirmation dans le programme de la *Vérité*, le journal des dissidents, dont le No 1 a paru le mardi 16 mai 1893 ; on y lit : " Conformément à la tradition constante de l'Eglise, le Saint-Siège, en réservant tous les droits, et laissant à chacun la liberté de ses préférences pour telle ou telle forme de gouvernement, exhorte tous les catholiques à s'unir sur ce terrain : acceptation du gouvernement établi pour combattre avec plus de force la législation impie dont les francs-maçons ont préparé l'avènement " ; et ailleurs : " C'est notre ferme dessein d'écarter les polémiques oiseuses ou irritantes, surtout avec ceux qui sont nos auxiliaires naturels, sur ce terrain commun du combat contre la légalité persécutrice, indiqué par Léon XIII à tous les catholiques. " Ces dernières paroles marquent très bien la nuance qui sépare les deux organes catholiques : les lecteurs ordinaires de l'*Univers* la saisiront aisément. Sur

tout le reste la communauté de doctrine et de méthode de combat demeure absolue : la *Vérité* sera le duplicata de l'*Univers*. Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? L'avenir le dira. Ceux qui ont un passé peuvent regarder avec confiance devant eux ; ceux qui naissent ont un plus grand effort à faire pour arriver à être. Si les centres de résistance à la Révolution, en se multipliant, ne devaient pas se nuire mutuellement, il faudrait se réjouir de ce qui vient d'arriver à Paris. Mais en France la grande presse — surtout la presse religieuse — a vu diminuer, sinon son importance, au moins ses tirages, par le développement de la presse à cinq centimes, dont beaucoup de lettrés se contentent. Cette circonstance rend plus précaire l'existence des grands journaux religieux, qui ont d'ailleurs contre eux le courant presque irrésistible des journaux de la Révolution, et l'indifférence des conservateurs qui à proprement parler ne conservent rien. Je ne vous dirai rien des racontars qui ont couru autour de l'événement que j'analyse ; je ne mentionnerai que pour mémoire l'hypothèse des subventions promises à la *Vérité* par les princes d'Orléans. L'Evêque qui m'en entretenait disait que c'était une trahison. Le mot est dur : il n'est pas juste ; mais ce n'est qu'un mot sans réalité objective.

J'arrive à la question autrement grave de ce qu'on appelle couramment dans les journaux " la politique pontificale " en France. Vous connaissez les préludes de l'intervention du Pape dans nos affaires intérieures. On dit que le gouvernement avait persuadé à Léon XIII que la République n'était pas hostile à l'Eglise ; que ses lois n'étaient pas des lois de persécution, mais des déductions logiques et légitimes des principes modernes, et en tout cas des représailles contre l'opposition des monarchistes ; que ces représailles cesseraient le jour où l'opposition désarmerait, car la République, n'ayant plus à se défendre, serait dispensée de sévir. Ces affirmations cyniques tombent chaque matin du haut de la tribune, et émaillent les discours de nos ministres en ribote. Il est difficile d'admettre que le S. Père se soit laissé surprendre : Rome et Paris sont au bout d'un fil télégraphique de quelques centaines de kilomètres : les moyens de publicité de notre Occident portent la nouvelle partout en dix minutes. Quoi qu'il en soit, le S. Père a voulu enlever un prétexte à des ennemis déloyaux, et il est entré dans la voie que vous savez.

Le premier acte de cette nouvelle politique fut le toast d'Alger. On a la certitude aujourd'hui que le cardinal Lavignerie a parlé par l'inspiration du Pape : il est moins certain qu'il ait parlé comme le demandait le Pape : La langue des orateurs n'est pas celle des diplomates : celle des toasts encore moins, excepté chez les Anglais. L'émoi fut général. On supposa que le cardinal, qui passait à juste titre pour un homme aux initiatives hardies, avait parlé en son nom ; les plus malins supposèrent qu'il était d'accord avec le gouverneur français ; aussi l'opposition fut

formidable. L'article de l'*Anjou*, sorti de la plume autorisée de Mgr Freppe, fut particulièrement sensationnel, et servit de thème à toutes les protestations de la presse monarchiste. L'archevêque de Carthage et d'Alger, accoutumé au succès, dévotait son premier échec, consolé sans doute par sa conscience, car il avait obéi.

Cependant le coup qui venait d'être frappé avait retenti au fond des âmes catholiques et les rendait perplexes. L'évêque de Saint-Flour adressa au cardinal Rampolla, secrétaire d'Etat au Vatican, une consultation sur le degré d'autorité qu'il fallait accorder au toast d'Alger, et par conséquent sur sa provenance. Son Eminence répondit par une Lettre qui divisa les catholiques, et dont le sens est encore à trouver. Les controverses devenaient de plus en plus ardentes : il était temps d'aviser. Une Lettre du cardinal Richard, archevêque de Paris, ne pacifia pas les esprits : c'était un appel à tous les catholiques de bonne volonté, invités à se grouper sur le terrain religieux pour défendre les droits de l'Eglise ; sans demander le sacrifice des opinions politiques et sans imposer l'adhésion proprement dite au gouvernement de la République, qu'il suffisait de respecter dans l'intérêt du bien public. C'est sur ces bases que se forma à Paris, sous le haut patronage de Mgr l'Archevêque, " l'Union chrétienne ", dont MM. Chesnelong et Keller étaient les chefs les plus distingués. Mais cette institution, à laquelle on semble revenir aujourd'hui, comme je le dirai plus loin, rencontrait d'ardents antagonistes dans une certaine presse religieuse, et n'était que faiblement appuyée par les monarchistes, qui regardaient la création d'un parti catholique comme un moindre mal pour leur cause.

C'est au sein de cette tempête que parut l'Encyclique de Léon XIII, le 16 février 1892 : l'intervention personnelle du Pape, après le toast d'Alger et d'autres actes significatifs, quoique indirects, était un événement. Trois faits principaux marquèrent la promulgation de l'Encyclique : la protestation d'une partie de la droite parlementaire, qu'on disait être entachée de gallicanisme, et qui au demeurant n'obtint pas l'approbation de tous les monarchistes pour d'autres motifs ; le discours de M. le comte d'Haussonville, le représentant du comte de Paris, à Montauban, dans un banquet royaliste, discours qui ne manquait de gravité ni à cause des doctrines hardies qu'il contenait, ni surtout à cause de l'attitude du prince et de ses partisans qu'il dessinait très clairement ; enfin la dissolution de " l'Union chrétienne " prononcée avec éclat, devant une assemblée nombreuse, par M. Chesnelong son président. A part ces trois actes, que l'ardeur de la lutte explique, sans les justifier entièrement, l'Encyclique rencontra sur toute la ligne le respect qu'on accorde toujours aux instructions venues de Rome ; mais elle ne fut pas interprétée de la même manière ; les partis se la disputèrent, en la tirant dans tous les sens. Il y eut l'opinion ri-

gide, et l'opinion modérée. Le premier soutenait que les instructions de Léon XIII étaient préceptives, qu'elles s'adressaient à la conscience des catholiques, auxquels on demandait le sacrifice de leurs préférences politiques, une adhésion sans arrière-pensée à la République, qui ne laissait pas place aux espérances de l'avenir. La seconde ne voyait dans l'Encyclique que des conseils donnés aux Français, une direction indiquée par le Souverain Pontife, qui ne sortait pas, en prenant ce rôle, de ses attributions en supposant qu'elles aient des limites. L'*Univers* est resté l'expression la plus avancée de l'opinion rigide ; la *Croix* le suivant de près ; le *Monde*, dont les attaches monarchiques ne sont un secret pour personne, visait surtout, dans sa modération, à observer les convenances. L'*Observateur français*, (1) journal fondé dans des vues personnelles, et qui n'a pas encore un grand prestige, était ce jour-là de l'avis de l'*Univers*, qu'il n'aime guère. Si j'ajoute que toute la presse républicaine, devenue casuiste pour la circonstance, prêchait l'obéissance aveugle aux ordres du Pape ; on devinera la comédie, et l'*Univers* n'aura pas à rougir d'avoir, une fois dans sa vie, rencontré des claqueurs — non pas des partisans — dans le camp des Philistins. Inutile de dire de quel côté s'étaient rangés les journaux monarchistes.

De ces mouvements contradictoires de l'opinion est né le parti dit " constitutionnel " ou des " ralliés " qui ont pris au sérieux l'Encyclique du 16 février, et qui ont fait une adhésion bruyante à la République, en réservant les lois contraires aux droits de l'Eglise, telles que les lois scolaires, la loi militaire, la loi sur les fabriques, la loi d'accroissement et autres *ejusdem farinae*. J'en parlerai avec respect à cause de la valeur intellectuelle et morale de la plupart de ses membres, et de la noblesse des sentiments dont ils sont animés en entrant dans cette voie nouvelle. Mais je suis contraint d'avouer que ce parti manque d'homogénéité, non pas tant à cause de leur provenance, qu'au point de vue de la fin qu'ils poursuivent et des moyens qu'ils veulent employer. Faisons la part du feu en accordant toute l'estime qu'ils méritent à une certaine catégorie de " ralliés " impatientes de vivre loin du budget, et qui ont jeté un pont sur l'abîme avec l'Encyclique pour s'en rapprocher, hélas ! sans succès. M. de Mun les a flétris à Saint-Etienne avec son éloquence ordinaire dans un discours resté célèbre. Les " ralliés " honnêtes ne sont pas responsables de ces calculs vulgaires : il y a du mélange un peu partout. Parmi les " constitutionnels " les trois hommes de marque, et qui marquent comme trois nuances assez prononcées, sont : M. Albert de Mun, M. Piou, de Toulouse, M. David, de Bordeaux, qui a le redoutable honneur d'être le beau-frère du président de la République. M. de Mun est connu : c'est le catholique avant tout, le sergent du Pape, le

(1) Dans la coulisse, on appelle l'*Observateur français*, le journal de la calotte. Allusion à Mgr Thomas, archevêque de Rouen, devenu depuis cardinal.

champion de tous les droits de l'Eglise, l'homme aux formules intégrales, qui veut tout ou rien, et qui met au service de ses convictions une parole qui est une épée, vaillante et cent fois victorieuse dans les joutes parlementaires. Seulement il a surpris les royalistes en leur faussant compagnie : entre gens si bien faits pour se comprendre ce n'est qu'un malentendu passager. M. Piou, député à Saint-Gaudens dans le département de Toulouse, est un avocat de la plus grande distinction. Ils s'est fait vite une place au parlement par sa science juridique, par la facilité, l'élégance, la sûreté et la courtoisie de sa parole. En possession d'une belle fortune, il a des vues absolument désintéressées : il ne demande rien à la République que la justice pour tous. Il jouit de l'estime universelle, depuis l'extrême droite jusqu'à l'extrême gauche : tous les partis seraient jaloux de lui ouvrir leurs rangs ; mais il n'appartient pas à tout le monde. Catholique de naissance, de conviction, et aujourd'hui pratiquant, il ne pose pas cependant en catholique protestataire ; il est républicain modéré : voilà son étiquette. En choisissant cette large plate-forme, il a voulu avoir un programme élastique, avec l'espoir de rallier à ses idées un plus grand nombre d'esprits. C'est la pensée de l'Encyclique : aussi M. Piou est l'homme de Léon XIII. Comme chacun a ses détracteurs ici bas, par une sorte d'épigramme, on a appelé M. Piou "l'avocat du minimum". Pour comprendre cette malice, il faut savoir jusqu'où il pousse l'esprit de modération et de transaction ; c'est ainsi qu'il ne demande plus l'abrogation des lois scélérates, telles que les lois scolaires, la loi militaire, etc, mais seulement leur adoucissement dans l'application. Plusieurs ont témoigné leur surprise : je suis du nombre. M. David, de Bordeaux, parfait honnête homme, élément de quelque valeur dans un pays démonté, est à un étage inférieur à celui de M. Piou ; il est le défenseur des libertés publiques, et parce que la liberté religieuse se trouve dans le tas, il ne l'exclut pas de son programme : il est modeste, mais sincère ; on ne peut pas tourner le dos à qui vous fait de pareilles avances. Par ce simple dénombrement, on peut juger que le parti des constitutionnels ralliés est passablement panaché. Tel quel, il a son prix.

Quand on l'étudie dans son action publique, on constate que ses leaders opèrent à part, et chacun pour son compte. Pendant le mois d'avril, la ville de Toulouse a vu passer dans ses murs M. de Mun, qui est allé clore les séances d'un congrès catholique régional, M. Piou qui a peroré dans un café, et M. Calla, celui-ci non rallié à la République, qui est venu assister à une assemblée royaliste. Ces trois hommes appartiennent sous différentes étiquettes à ce qu'on appelait la veille "l'Union conservatrice." Il est digne de remarque qu'ils se sont succédé à Toulouse : ils ne s'y sont pas rencontrés ; ce n'est pas là un cas fortuit : ils ne se rencontrent jamais ; c'est donc un effet de l'art, et un faible

symptôme de l'union des catholiques contre l'ennemi commun. Ces trois hommes ont parlé un langage, sinon différent, au moins très peu convergent. Le *Figaro*, qui est quelquefois sérieux, et qui d'ailleurs ne manque pas de coup d'œil, a constaté cette galimafrée conservatrice dans un article qui mérite d'être lu. M. de Mun s'est placé carrément sur le terrain des revendications des droits méconnus de l'Eglise, et a indiqué aux catholiques à quels candidats ils devaient accorder leur confiance. Cette fière attitude, trop exclusive aux yeux des monarchistes, a plu à tout le monde, même à ceux qui ne partagent pas les idées du grand orateur rallié. M. Piou a parlé en faveur des modérés sans épithète, conseillant aux conservateurs de voter pour le candidat modéré, sans lui demander de profession de foi, sans le contraindre "de torturer le dictionnaire" pour se qualifier, très convaincu que ce modéré, quel qu'il soit, qui aura obtenu les suffrages des conservateurs, restera leur prisonnier. Ce langage a étonné ; il a presque fait scandale. De tout côté, on a demandé à M. Piou de préciser ce qu'il entend par candidat modéré ; car rien n'est relatif comme un modéré : un opportuniste est un modéré en face d'un radical. L'électeur conservateur, surtout s'il est catholique, peut-il voter pour lui ? Les protestations sont venues, même du rang des ralliés. M. de Cassagnac, dans *l'Autorité*, a donné sa note sans se faire attendre. La *Gazette de France* devait naturellement profiter de l'occasion pour railler les ralliés. Quant à M. Calla, le troisième orateur de la saison, il a présenté la monarchie comme le remède aux maux qui désolent la France, en déclarant avec un accent de conviction profonde, que les royalistes sont des catholiques sincères, et qu'en gardant au fond du cœur leur fidélité à une cause qu'ils croient la meilleure, et en ajournant leurs espérances pour des jours plus heureux, ils étaient prêts à seconder les entreprises du Souverain Pontife, en combattant les lois de la République comme ils l'ont fait depuis quinze ans, sans marchander à l'Eglise leur absolu dévouement. Ce discours laisserait place aux distinctions subtiles : il s'imposait au respect de tous.

Pendant que les orateurs discourent, et que les journaux conservateurs échangent leurs vues, surtout leurs coups de boutoir, il s'est produit un mouvement d'opinion, d'abord obscur, et qui tend chaque jour à se déterminer, sur l'interprétation de l'Encyclique du 16 février 1892. Pour qui sait saisir les symptômes, et mettre en synthèse les entrefilets des journaux, les paragraphes des revues, des dépêches venues de Rome, les audiences des Evêques français au Vatican, il est clair, autant que cela peut l'être au milieu des tourbillons de poussière soulevés par la lutte, que l'interprétation mitigée des instructions de Léon XIII devient la note dominante. On ne parle plus d'ordres formels donnés aux catholiques : on n'impose plus le sacrifice des préférences politiques,

où l'adhésion à la République dans le sens de la veille ; on ne menace plus les consciences de l'anathème ; on épargne aux monarchistes le qualificatif de "rebelle". Le Pape a usé de son droit de donner des conseils, d'indiquer la voie aux citoyens d'un pays tel que la France, dans des circonstances difficiles, où la bonne volonté ne suffit pas toujours pour éviter l'erreur et ses funestes conséquences. A l'appui de mon dire je ne citerai pas la *Gazette de France*, ni le discours de M. de Charette aux zouaves pontificaux et aux royalistes de Paris, moins encore la harangue de M. d'Haussonville ; ces organes de l'opinion royaliste ne sont pas dans l'espèce suffisamment démonstratifs, parce qu'on peut les soupçonner de parti pris. Mais le langage de Mgr d'Hulst en plusieurs rencontres, les *Etudes* des PP. Jésuites publiées à Paris, la *Science catholique*, dont le directeur est M. l'abbé Jaugez de Lyon, plusieurs *Semaines catholiques*, des allocutions épiscopales ayant un caractère assez officiel, sont des preuves moins discutables du fait que j'ai signalé. Mais je préfère citer un acte public de Mgr Isoard, évêque d'Annecy, qui ne saurait être suspect, car à son autorité d'évêque il y joint d'être un républicain de la veille, du moins du lendemain, de grand matin, car il fut l'écho le plus sonore du toast d'Alger, ne reculant pas devant l'oraison funèbre de la monarchie, qu'il enterrait avec respect, saluant dans l'avenir la démocratie triomphante, qu'il ne s'agissait plus de combattre mais de baptiser. C'est ce prélat qui a écrit, dans une lettre pastorale adressée à son clergé à l'occasion du jubilé de Notre Saint Père le Pape Léon XIII, le 15 janvier 1893, ce qu'on va lire, touchant le sens de l'Encyclique du 16 février 1892 :

"Deux partis se partageaient notre pays depuis vingt-deux ans. Dans un de ces partis, on disait que la France doit, si elle veut être prospère, reprendre la forme de gouvernement qui a été la sienne pendant plusieurs siècles ; qu'à sa tête doit se trouver une famille lui donnant toujours un chef, roi ou empereur, une famille royale ou impériale. L'autre parti soutient, au contraire, que cette forme de gouvernement ne convient plus au temps où nous sommes, et que c'est un gouvernement républicain qui doit désormais diriger les affaires de tous. Comme vous voyez, les premiers regardaient plus habituellement en arrière et se préoccupaient beaucoup du passé ; les autres ont le regard fixé sur l'avenir, et s'occupent des changements qui s'opèrent dans la vie des peuples. Le Souverain Pontife n'a donné à aucun de ces partis ni encouragement ni blâme, car cette question n'intéressait pas la conscience."

Mais ces fragments d'opinion, que je viens de recueillir, ne signifient pas l'entente complète des vues chez les catholiques français. On continue à disputer sur la question de droit et la question de fait. Le Pape peut-il imposer en conscience l'adhésion à la République et le sacrifice des préférences politiques ? Cette façon de poser la question, la plus irrévé-

rencieuse et la plus périlleuse, revêt une autre forme dans le *Nouvelliste de Bordeaux*, qui envoie une consultation théologico-politique à la Sacrée Congrégation en demandant si l'on peut être royaliste sans péché. Il attend encore la réponse. On insiste, et l'on dit : Que faut-il entendre par "terrain constitutionnel" ? Si c'est le terrain de la constitution — et c'est là une vérité de Lapalisse — on oublie que la constitution, toujours revisable, reconnaît à tous les partis politiques le droit d'amener cette révision dans le sens de ses préférences par un vote du parlement, et par là même celui de modifier le parlement par l'appel au suffrage universel. Comment renoncer à ce droit sans se suicider comme parti politique ? D'autres ajoutent : comment faire un pareil sacrifice sans trahir la patrie, et sans nous déshonorer ? La question de fait, plus facile à résoudre et à moitié éclaircie par les récents commentaires de l'Encyclique, passionne encore les esprits, qui gardent la vitesse acquise sous l'impulsion exagérée de la première heure. Tandis que les monarchistes invoquent leur liberté d'action en présence des instructions du Pape, les théologiens — ou prétendus tels — de la presse conservatrice déclarent que, conseil ou ordre, l'obéissance s'impose, et qu'en se dérochant on devient refractaire. Les uns soutiennent que le pays a accepté la République, et qu'il faut s'incliner devant ce verdict des masses. Les autres répliquent que le pays n'est pas libre, qu'il subit la forme de gouvernement qu'on lui a imposée par la violence, et que, pour se prononcer en connaissance de cause, il faut attendre des élections loyales, intelligentes et libres. On attendra probablement longtemps.

Maintenant vous voyez notre état d'esprit : La division est sur toute la ligne :

Division dans les droites du Parlement : M. Cassagnac a pu écrire ces jours-ci un virulent article intitulé "Plus de droite".

Division dans la presse conservatrice et religieuse : *L'Univers*, le *Monde*, la *Croix*, l'*Observateur français* avec leurs succursales et leurs nuances d'un côté ; de l'autre, les journaux monarchistes : *La Gazette de France*, le *Moniteur universel*, le *Gaulois*, *l'Autorité*, la *Libre Parole* toute occupée des Juifs, et qui n'est pour personne dans l'affaire présente ; entre ces deux fronts de baudriers, *Figaro*, le vieux singe du boulevard, continue ses gambades, non sans profit pour sa gloire et pour sa caisse.

Division dans l'épiscopat. Le clergé secondaire est vaillant et prêt à la lutte. On a écrit il y a deux ou trois ans une brochure barbelée, intitulée : *En avant*. Le premier chapitre est intitulé : *l'armée de Bazaine*. C'est suggestif.

Les interventions du Vatican sont devenues plus discrètes ; ce silence relatif est comme une pénombre qui s'étend sur la situation, et la rend plus incertaine. Il a paru dans le journal le *Matin*, dans le cours du mois de mai, *Une lettre de Rome*, où la vérité et l'erreur sont emmêlées, et

dont la lecture présente néanmoins quelque intérêt.

La République va son train, ralentissant par intervalles son mouvement aux endroits difficiles de la route, pour l'accélérer quand le mauvais pas est franchi et à toutes les avances qu'on lui fait elle répond par des vexations nouvelles ; aux lois déjà existantes, elle vient d'ajouter la loi sur l'administration des fabriques, qui achève de mettre l'Eglise dans la main de l'Etat, en lui infligeant une humiliation suprême. A l'heure où j'écris ces lignes, aucune protestation ne s'est élevée contre cet empiètement. Les journaux du parti au pouvoir ont pris pour objectifs les "ralliés" : il n'y a pas d'injures qu'ils leur épargnent. Les ministres font de l'esprit après boire à leurs dépens : ils les appellent les "résignés", et leur signifient avec une rhétorique de bon aloi qu'ils peuvent rester chez eux, parce qu'on n'a pas besoin de leurs services, offerts un peu tardivement, et dont la sincérité est au moins douteuse. Ainsi les "ralliés" sont placés entre le Pape qui les pousse en avant, pour essayer de désarmer un gouvernement qui ne désarme pas, et ce même gouvernement qui leur présente sur seuil l'enceus à brûler devant les idoles républicaines : ils sont en mauvaise posture. Cet acharnement contre des hommes de bonne volonté, qui ont fait des sacrifices pour amener la pacification des esprits, s'explique aisément. D'abord le gouvernement a la majorité dans le pays, parce qu'il suffit, pour l'obtenir, avec le suffrage universel, d'être le gouvernement, surtout un gouvernement sans principes et sans vergogne. Ensuite ce gouvernement, pris au concret est une secte, qui s'est vouée au triomphe d'une doctrine, comme Mgr Freppel n'a cessé de le répéter jusqu'à son dernier soupir, avec une supériorité de vues que les événements rendent chaque jour plus saisissante. Ceux qui viennent combattre cette doctrine sont naturellement traités en ennemis. La bande qui s'est ruée sur le budget de la France, comme des chiens sur une curée, voit dans les "ralliés" des rivaux dangereux, malgré leur désintéressement ; ils sont pour la plupart des hommes de valeur : tôt ou tard il faudra les admettre au partage des fonctions publiques ; ça ne fait pas le compte des satisfaits. Pour ces motifs on voit qu'il y a entre les républicains de la veille et ceux du lendemain un abîme infranchissable : l'étiquette qu'on met au chapeau n'y changera rien. Il faut être bien optimiste pour garder sur ce point quelque illusion.

Il est vrai que les "ralliés" n'attendent rien du parlement, ni des hommes au pouvoir. Leur espérance est dans le pays ; ils sont persuadés qu'il y a une masse compacte, qui veut la république ; parce qu'elle existe, et qui condamne les lois anticléricales dirigées contre l'Eglise depuis bientôt quinze ans. C'est à ces honnêtes gens sans parti-pris qu'ils s'adressent pour renouveler, en les épurant, les cadres du gouvernement. Ce plan est excellent : est-il réalisable ? Il est très honorable d'essayer. Mais il faut considérer que les urnes sont dans les mains des sectaires, qui ne reculent devant aucun moyen pour s'assurer la victoire. Les honnêtes gens du pays, qui gémissent contre les excès dont ils sont témoins, ont coutume de s'incliner devant la force brutale, et de se fondre

dans les rangs de l'armée triomphante, le lendemain de la lutte. De ce côté les espérances des "ralliés" sont quelque peu éphémères. Ils courent d'autres périls, qui viennent des divisions qui ont éclaté parmi les membres de l'Union conservatrice. Les effets de ces divisions se font déjà sentir dans les élections partielles. Depuis qu'il y a des "ralliés", les candidats dits constitutionnels demeurent sur le carreau avec un tiers en moins des voix qu'ils avaient obtenues comme candidats conservateurs. Pour se consoler ils disent que des élections partielles, à la veille des élections générales, n'ont pas de signification parce que l'effort suprême n'est pas tenté : toutes les troupes ne donnent pas avec ensemble : on se réserve pour la grande journée. Ou bien ils se fâchent contre l'abstention des monarchistes, qu'ils appellent une trahison, quand ils ne les accusent pas tout haut de les avoir combattus activement. Les monarchistes sont calomniés lorsqu'on les soupçonne d'avoir fait le jeu de l'ennemi : on dit vrai en expliquant l'échec par leur indifférence ou leur immobilité calculée. Tout n'est pas louable dans cette attitude : mais elle était à prévoir. Je crois les monarchistes irréductibles pour leurs convictions ; mais ils sont capables de tous les sacrifices pour sauver la société des dernières catastrophes, et défendre les droits méconnus de l'Eglise.

Maintenant on peut supputer par avance les chances qui restent aux catholiques aux prochaines élections. Si les antagonismes que la politique nouvelle a développés entre eux ne cessent pas, surtout s'ils s'accroissent, ils vont à un désastre : ils laisseront sur l'arène un tiers des députés de la droite parlementaire : les gauches se concentrant ; les catholiques s'émiettant : en face de l'ennemi, c'est folie. Il est donc permis d'espérer que les catholiques feront trêve à leurs querelles, en écartant toutes les questions irritantes ; qu'ils rédigeront leur programme sur la base de la défense des intérêts sociaux et religieux ; qu'ils se feront de véritables concessions pour arrêter le choix des candidats, en évitant de tirer sur leurs propres troupes. Ceci nous ramène à l'Union conservatrice de la veille, qu'on accuse de n'avoir rien sauvé, et qui peut répondre : Faites mieux. Les malins diront : Pourquoi tant de bruit depuis deux ans pour revenir par force au point de départ ? Un avenir prochain dira ce qu'il y a de fondé dans ces conjectures. En attendant, l'état d'esprit des conservateurs catholiques est triste : morcellement, découragement, angoisses pour le lendemain : tel est le résumé de notre situation. Que Dieu sauve la France.

P. AT

prêtre du Sacré Cœur

A travers la presse canadienne

Nous lisons dans l'*Union libérale* du 17 juin :

" Depuis deux mois, M. Taché, sous prétexte de se venger de M. Tardivel, sert aux lecteurs de l'*Opinion publique* une élucubration par semaine. C'est une espèce de chronique de prétendues maladies et accidents survenus au directeur de la *Vérité*.

" Ces vérités manquent leur but. C'est plat, c'est stupide, c'est ridicule et indigne d'un journaliste sérieux.

" La longueur des derniers indique une phase désespérée dans l'état cérébral de M. Taché.

" Pour peu qu'il continue, il ne pourra plus être considéré, lui non plus, comme un imbécile ordinaire. "

Nous avons reproduit, pour l'amusement de nos lecteurs, quelques-unes de ces élucubrations ; mais les dernières sont trop longues pour que nous puissions les faire entrer dans nos colonnes : nous avons peu d'espace à consacrer au mot pour rire. Nous espérons, toutefois, que M. Taché continuera ces chroniques d'un nouveau genre, et qu'il les fera de plus en plus longues : elles sont parfaitement inoffensives, pour ses lecteurs et pour nous ; et plus M. Taché donnera de ces platitudes, moins il aura de place pour des écrits pernicieux.

Quoi qu'elle en dise, la *Gazette de Joliette*, dans sa réplique à notre article du 10 juin à propos d'anglais, en a beaucoup rabattu de ses prétentions. Aujourd'hui, elle se contente d'écrire qu'un peu d'anglais n'est pas nuisible pour nous. Si elle n'avait dit que cela, et des choses semblables, il n'y aurait pas eu de discussion entre elle et nous. Mais il ne faut pas oublier que dans son numéro du 1er juin elle a dit que "pour être sûr d'être compris dans la province de Québec le voyageur qui s'adresse à quelqu'un doit se servir 99 fois sur 100 de l'anglais". C'est contre de telles exagérations que nous avons protesté.

Les inexactitudes de l'*Electeur*. A la date du 13 juin, ce journal disait :

" La *Minerve* se joint à M. Fréchette dans sa polémique avec M. l'abbé Baillargé. "

Cela est faux. La *Minerve* trouve que M. l'abbé Baillargé n'est pas de taille à lutter avec M. Fréchette, et que ses *Coups de crayon* ne sont pas une œuvre très littéraire ; mais elle sympathise si peu avec M. Fréchette qu'elle reproduit en entier le travail du *Bon Combat* où les emprunts et les vols littéraires de M. Fréchette sont mis au jour, et les lettres de M. Chapman, adressées au *Courrier du Canada*, où le chantre de Sarah est également dépouillé de son plumage postiche. Drôle de manière de se joindre à quelqu'un dans une polémique !

Toujours les faussetés et les malhonnêtetés du *Monde*. Dans son numéro du 7 juin, il dit :

" La *Vérité* nous demandait l'autre jour ce que Mgr Dupanloup pouvait avoir eu à dire au sujet de l'instruction publique. Nous empruntions notre réponse à la conférence de M. Nantel : "

Puis suit une définition de l'éducation donnée par Mgr Dupanloup. Or la *Vérité* n'a jamais demandé au *Monde* ce que Mgr Dupanloup "pouvait avoir eu à dire au sujet de l'instruction publique" ; mais bien quelle réforme il avait opérée sur ce terrain. Le *Monde* avait déclaré que "Mgr Dupanloup, le grand et saint évêque, etc, n'a pas fait d'œuvre plus grande que celle de la réforme des études en France." Ce que nous voulons savoir du *Monde*, ce n'est pas ce que Mgr Dupanloup a dit touchant l'instruction — nous savons qu'il a écrit des volumes sur ce sujet — mais quelle est la nature de la réforme que le *Monde* lui attribue. A quoi sert-il de vouloir déplacer la question ?

La *Sentinelle*, de Montmagny, journal archilibéral, appréciait comme suit, dans son numéro du 19 mai, les lettres de M. Fréchette à propos d'éducation :

" M. Fréchette a entrepris depuis quelques semaines une étude à propos de l'éducation telle qu'elle se donne dans cette province, et il fait part de ses idées aux lecteurs de la *Patrie*.

" Je lis ses lettres avec certainement beaucoup de plaisir, seulement, j'avoue-rai bien que je m'attendais à voir cette haute question traitée avec plus de sérieux, avec des arguments plus logiques et plus solide.

" Venant d'une telle plume, touchant une telle question, j'eusse moins souhaité ce genre satirique qui fait rire, parfait ! mais qui ne sait pas convaincre. "

De la part d'un ardent ami politique, c'est un coup d'assommoir.

L'*Enseignement primaire* fait la guerre à l'anglicisme, en s'appuyant sur les *Anglicismes et canadianismes* de M. Buies. Faire la guerre à l'anglicisme, c'est très bien ; mais sous prétexte d'extirper des expressions vicieuses qui nous viennent de la "perfidie Albion", il ne faut pas appauvrir la langue française en proscrivant des mots qui sont parfaitement français. M. Buies et M. Fréchette ont tous deux cette tendance, et le directeur de l'*Enseignement primaire* ferait bien de se méfier de l'auteur des *Anglicismes et canadianismes*. Ainsi, "consolider une dette", que l'*Enseignement primaire*, page 248, signale comme un anglicisme, d'après M. Buies, est du meilleur français. On le trouve dans tous les dictionnaires modernes, dans celui de Mgr Paul Guérin, par exemple. Et encore, *trouble* dans le sens de *mal, peine*, n'est pas français ; mais il l'est, quoi qu'en dise M. Buies, dans le sens de *désordre s rixes, émeutes*.

Voici comment la *Patrie* a signalé l'apparition de l'*Avenir* :

" Les libéraux de Québec sont très contents d'avoir enfin un journal bien décidé à faire une guerre à mort à nos adversaires sans vergogne et à leur dire courageusement leur fait sans craindre les conséquences.

" Le besoin d'un organe comme celui-là se faisait vraiment sentir ici. "

Voilà un magistral coup de pied administré en plein cœur à M. Pacaud qui a la prétention de publier un journal libéral à Québec depuis de longues années. Pour les vrais libéraux, l'*Electeur* n'existe pas !

En bas du prix coutant

Fortin et Michaud offrent de magnifiques blouses de printemps en bas du prix coutant. Voir annonce à la 8e page.

LE DIABLE AU XIX^E SIECLE

— OU —

MYSTERES DU SPIRITISME

PAR LE DR BATAILLE

Illustré d'un grand nombre de gravures. 30c par série de dix livraisons. Grand format.

J. O. FILTEAU
27 RUE BUADE.

Ceux qui désirent se procurer cet ouvrage peuvent se hâter car les ordres arrivent de partout.

M. Joseph Cote est autorise a remplacer M. L. Drouin comme notre agent pour les abonnements et les annonces.

BONNE AFFAIRE !

On cede pour cause de sant  la pension franaise LAVIGNE, 36, Tritone, Rome. Belle client le aristocratique, franaise, polonaise, anglaise, allemande, espagnole, canadienne.
Adresse : Madame veuve ESTIGNARD, propri taire.

L'AME SAINTE

OUVRAGE TRADUIT DE L'ITALIEN PAR L'ABBE FOURROT
Pratiques, etc pour chaque jour de l'ann e. Par le P re Gabriel Marie Fulconis, mort en odeur de saintet  a la Chartreuse de Notre Dame des Pr s, en France, auteur de plusieurs autres ouvrages sous presse, fondateur de la Sainte Union dans les C URS sacr s de J sus et de Marie.

Paris Œuvres St Paul, rue Cassette

FONDERIE SPECIALE DE CLOCHES

ACCORDS et CARILLONS Tons garantis
Montures sur tous les systemes, systemes brevets

Georges et Francisque PACCARD

A Annecey-le-Vieux, H e-Savoie, France

Fondeurs du Bourdon de la basilique du Sacr -Coeur   Montmartre, Paris.
Deschambault
Roxton-Pond
RR. PP. St-Sacrement, Montr al.
du Carillon de Saint-Pierre,   Montr al et de Buckingham, pr s Ottawa.
Et de St-L onard, pr s Londres (Angleterre)

REPRESENTANT :

M. ALEXIS ARMAND

9 RUE N.-DAME DE LOURDES

MONTREAL

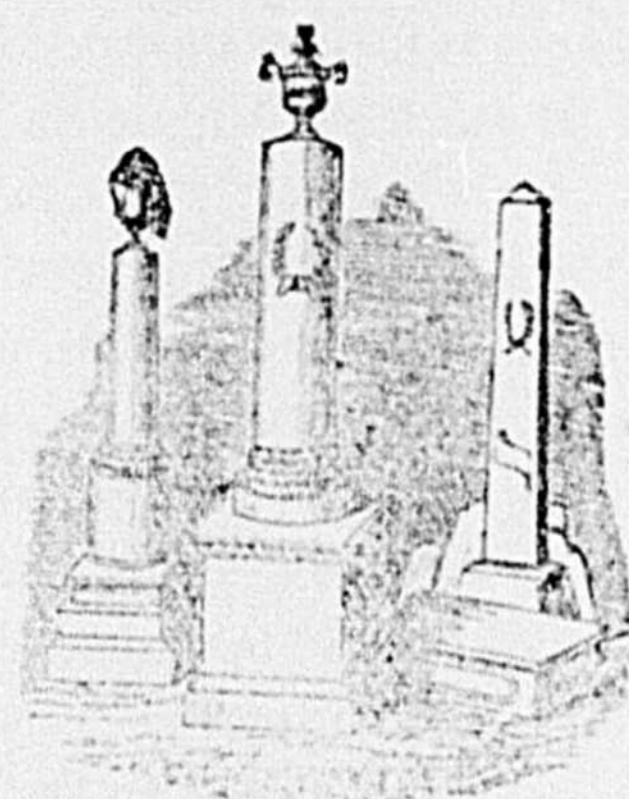
15 avr 6m.

J. A. BELANGER

Manufacturier a la vapeur

— D'OUVRAGES EN —

Marbre et en Granit
Monuments, Epitaphes, etc, etc.



Coin des RUES ST-JOSEPH et DORCHESTER
22 av 3m ST-ROCH, QUEBEC.

GUARDIAN ASSURANCE COMPANY
FIRE OF LONDON LIFE

Capital pay�..... \$ 5,000,000	Bureau chef au Canada
Capital souscrit.... \$10,000,000	Batisse de la Compagnie GUARDIAN.
Fonds disponibles. \$22,500,000	MONTREAL.

THE LANCASHIRE INSURANCE CO.

OF MANCHESTER, England

CAPITAL : Quinze Millions de Piastres

RESPONSABILITE DES ACTIONNAIRES ILLIMITEE.

UNION ASSURANCE SOCIETY.

OF LONDON

ETABLIE en 1714.

CAPITAL	\$ 2,250,000
FONDS EN CAISSE.....	12 000,000
REVENU ANNUEL.....	1,300,000

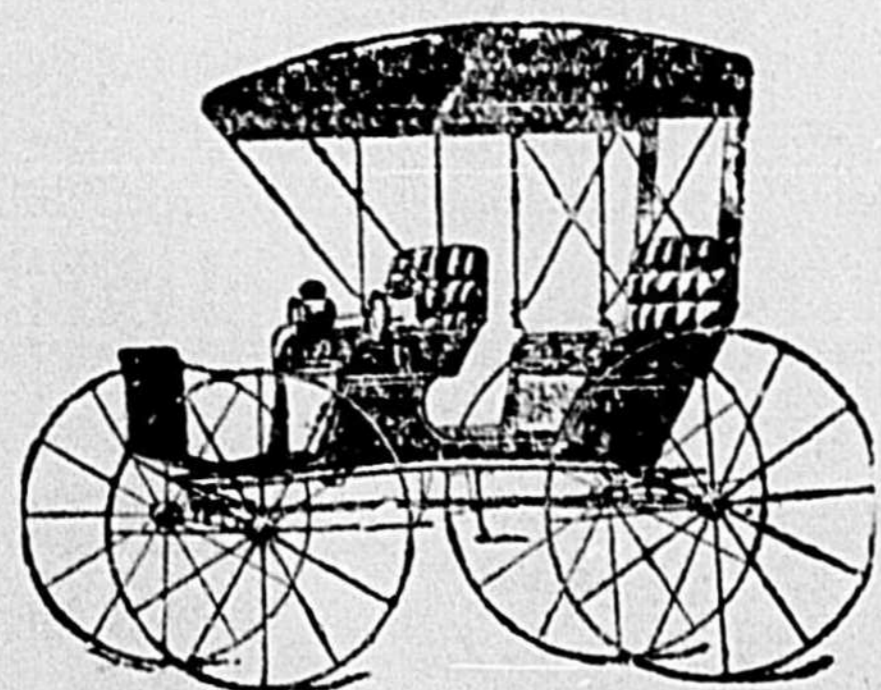
VIE : BRANCHE DE L'EQUITABLE

Eglises, Colleges, Couvents, Maisons d'habitation et Dependances assur s pour 3 ans. Nous couvrons les pertes caus es par le tonnerre. Polices emises   Qu bec. Pertes reglees et payees sans d lai.

J. B. MORISSETTE, Agent General.

15 av. 1a Telephone : 275. Bureau 82 Rue St-PIERRE, Quebec.

Voitures de toute sorte



Aussi Instruments aratoires de tout genre

LATIMER & LEGARE

273 RUE SAINT-PAUL QUEBEC.

11 mars 6 ms.

Le Sirop d'Epinette Sauvage

On emploie maintenant ce sirop partout. Il gu rit les rhumes, les bronchites, les affections de la gorge et des bronches. Il faut faire attention et ne pas le confondre avec aucune autre pr paration du m me genre. Chaque bouteille est accompagn e d'une cuiller. On en vend partout.

DEPOT GENERAL CHEZ

W. BRUNET & C 

Pharmaciens en gros et en detail,

SAINTE-ROCH, QU BEC.

25 mars 1a.

\$45,000.00 !

BALANCE DU FONDS DE COMMERCE

J. A. LANGLAIS

Consistant en :

Articles de bureaux, papeterie, ornements d'eglises, images, Statues, Livres classiques, Fournitures d'ecoles, etc., etc.

Vendu   GRANDE REDUCTION   l'ancien Entrep t situ  sur la RUE DES FOSS S, No 222.

LANGLOIS & PARADIS,

L. DROUIN, Gerant.

19 nov 6m

LA POMMADE SOLARI !

En trois applications la POMMADE SOLARI gu rit les d margeaisons de la peau m me les plus accentu es. Rem de infailible contre Gratelle, la Scab e, Psora et toutes les affections pustuleuses. Prix : 50 centins la boite.

P.S. Exp di e par la malle sur r ception de 52cts.

DEPOT GENERAL : PHARMACIE LARUE

24 D. 6m

Coin des Rues St-Joseph et de l'Eglise St-Roch Quebec.

FORGUES & WISEMAN

LIBRAIRES

134 Rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.

ONT OUVERT UNE SUCCURSALE DE LEUR LIBRAIRIE

Au No 68 RUE ST-PIERRE

LE DIABLE AU XIX  SIECLE

23cts LA LIVRAISON (Franco)

DEPOT DES CLASSIQUES ROBERT

19 nov. 6m

COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

Ancienne maison Methot fondee en 1808

Successeurs de BEAUDET & CHINIC

MARCHANDS QUINCAILLIERS

EN GROS ET EN DETAIL

Fournisseurs ordinaires

du Clerge,
des Fabriques,
des Institutions religieuses
et des Maisons d'education

16 janv. 931a.

REID, CRAIG & CIE.
Fabricants de Papiers
124, RUE ST-PAUL
QUEBEC

MOULIN A PAPIER DE LORETTE. — Papier pour journaux, papier Manille pour envelopper, feutre à lambris, feutre à tapis, feutre à couverture, sec et goudronné.
MOULIN AU PONT ROUGE. — Pulpe de bois, carton de bois.
MOULIN A STE-ANNE. — Carton cuir pour fabricant de chaussures, pulpe de bois, carton.
Marchands de Papier, Papeteries, Papier à Tapisser de toutes sortes
AUSSI: — Guaiac Amarrés, Produits Chimique et Matériel complet pour la manufacture du papier, Vieux Métaux, Machineries, Goudron.

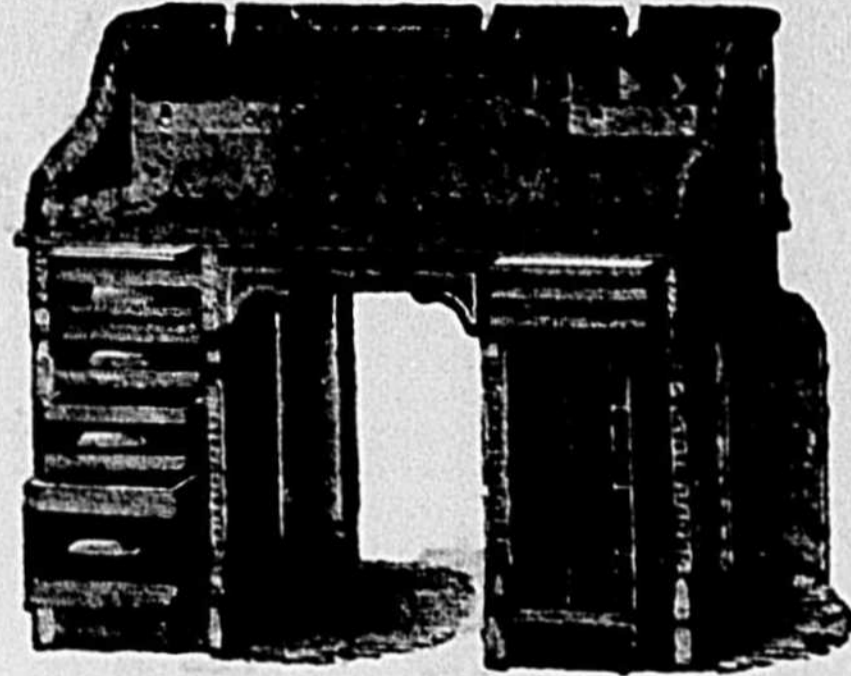
Le plus haut prix payé pour ce qui concerne la fabrication du papier. 28fév. lan.

PITUITE

Vous qui souffrez, depuis des années peut-être de cette affection désagréable qui vous rend la vie si pénible, vous croyez probablement que votre maladie est incurable.
Vous avez peut-être essayé bien des remèdes, en recourant à bien des médecins, sans soulagement appréciable.
Rassurez-vous. Ecoutez une victime de cette maladie si souffrante.
A. M. L. ROBITAILLE, Pharmacien.
"Je crois de mon devoir de vous faire part du bien que j'ai ressenti par l'usage des **PILULES ANTIRHEUMATIQUES** du Dr NEY."
"J'étais fort souffrant depuis 3 ans. J'étais sujet au mal de cœur, à la **PITUITE**, je ne ressentais aucun goût pour la nourriture, mes forces allaient s'affaiblissant. Je m'adressai à plusieurs médecins dont l'un de réputation notable et de plus de 30 ans de pratique. Je pris leurs médicaments pendant plusieurs mois, mais sans effets marquants. Je ne pus parvenir à me faire purger suffisamment et la **PITUITE** continua de me faire souffrir."
"Sur votre avis, j'essayai les **PILULES** du Dr NEY. L'effet fut immédiat. La **PITUITE** disparut comme par enchantement et je redevins un homme nouveau."
"Merci mille fois pour m'avoir fait connaître un médicament aussi précieux."
CUTHBERT JUBINVILLE
St-Thomas, 20 juin 1891.

Les Pilules du Dr Ney sont en vente partout à 25 cts la Boîte.
Franco par la maille sur réception du prix.
SEUL PROPRIÉTAIRE
L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.

D. S. RICKABY
— FABRICANT DE —
SOMMIERS TISSES EN FIL DE FER
— ET DE —
PUPITRES

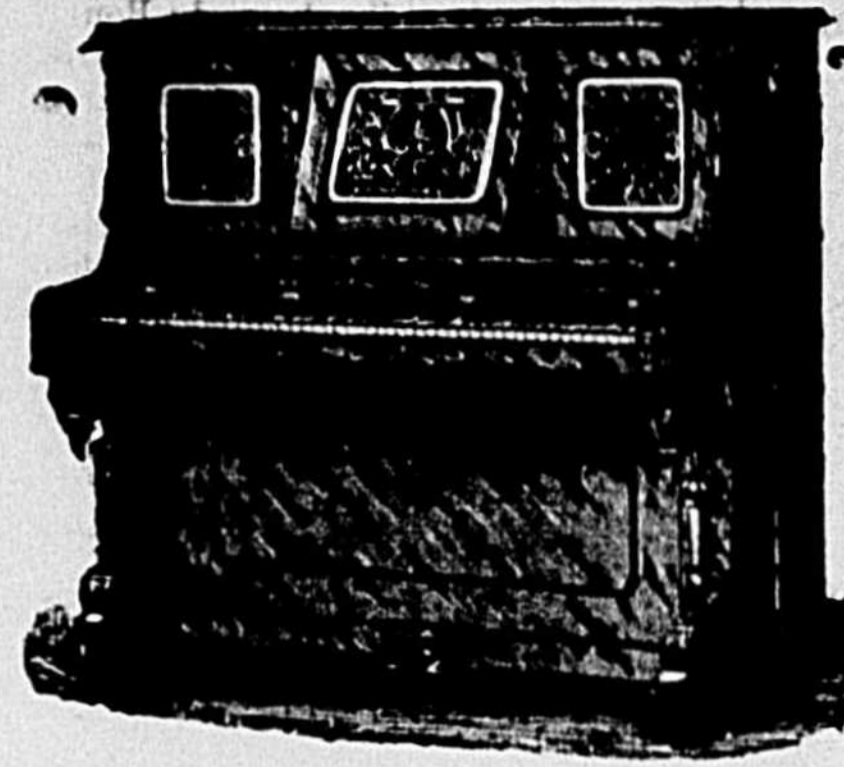


LES MEILLEURS ET LES MOINS COUTEURS AU CANADA
337 Rue Saint-Jean, Quebec.
25 juin lan. Telephone 351.

CHOLERA !
Prévenez cette TERRIBLE MALADIE en vous procurant de suite l'**ANTICHOLERIQUE** du Dr NEY.
La Diarrhée, quoiqu'elle n'ait pas ordinairement le caractère grave du Choléra, a souvent des conséquences fâcheuses si elle est négligée.
Quelques doses d'**ANTICHOLERIQUE** du Dr NEY arrêtent à son début ce mal si redoutable.
M. A. CASAVANT, pharmacien, aux Etats-Unis, écrit ce qui suit:
M. L. ROBITAILLE,
Monsieur et Cher Confrère,
"Je me fais un devoir de témoigner en faveur de l'**ANTICHOLERIQUE** du Dr NEY, que vous êtes, parait-il, en voie de faire connaître au public canadien. Voilà plus de dix ans que je suis dans la Pharmacie en différentes localités aux Etats-Unis, et je dois dire en toute sincérité que je ne connais pas de préparation qui ait donné autant de satisfaction que l'**ANTICHOLERIQUE** du Dr NEY. J'ai eu occasion de voir cette excellente préparation employée dans une foule de cas et toujours avec le plus grand succès. D'après mon expérience, c'est véritablement le spécifique par excellence contre le **CHOLERA** et la **DIARRHÉE**." Bien à vous,
A. D. CASAVANT, Pharmacien
Fall River, Mass. 2 avril 1892.
En vente partout à 50 cts la bouteille.
SEUL PROPRIÉTAIRE
L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.

GERVAIS & HUDON
IMPORTATEURS
D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
(De France, d'Allemagne Etats-Unis et Fabrique Canadienne)

PIANOS:
Heintzman et Cie.,
Wm. Bell et Cie.,
Dominion et Cie.,
Decker Bro. N.Y.,
Schiedmayer, etc.



HARMONIUMS:
Wm. Bell et Cie.,
Dominion et Cie.,
Doherty,
Burdet et Cie.,
Schiedmayer etc.,

AVIS AU CLERGE ET AUX COMMUNAUTES EN PARTICULIER

Notre assortiment d'harmoniums français de la célèbre maison Jérôme Thibouville-Lamy est au complet, et parmi les instruments allemands (Schiedmayer, de Stuttgart) de si haute renommée, nous venons d'en recevoir un qui est fait spécialement pour les grandes églises. C'est l'instrument le plus considérable qui ait paru jusqu'à ce jour.

Depuis 10 ans, ces deux grandes manufactures n'étaient pas représentées ici au pays, mais aujourd'hui nous avons l'honneur d'annoncer au public et particulièrement au clergé, que nous aurons toujours en magasin un assortiment complet de ces instruments.

Nous sommes aussi représentants de plusieurs compagnies d'orgues des plus renommées et sur demande nous pourrions fournir les devis et les prix de ces instruments.

Vu que nous faisons un commerce de gros et de détail très étendu, nous vendons tous ces instruments à des prix très réduits et avec de grandes facilités de paiement.

Nous avons toujours en mains les harmoniums de Wm. BELL & Cie., DOMINION, DOHERTY, etc., etc., et aussi les pianos de si haute renommée HEINTZMAN, DOMINION, BELL & Cie.

Nous faisons une spécialité de musique d'orgue et de musique en feuille pour pensionnat, etc.

Machines à coudre NEW WILLIAMS, DAVIS, etc., etc. Coffres de sûreté Tordeuses, Paillasse à ressort, Vitrines pour comptoir, etc., etc.

Les dernières publications musicales recues chaque semaine.

Gervais & Hudon

219 Rue St-Joseph, St-Roch, Quebec.

2nov.6m.

Telephone No. 278

MALADIES DES YEUX

Dr W. BEAUPRE
Oculiste,
58 Rue ST-LOUIS, Quebec.
De l'université et des hôpitaux de Paris et New-York

HEURES DE BUREAU : 9h. à 1h. p.m.
Telephone : 722.

POUR DAMES

La balance de nos

BLOUSES

D'AUTOMNE ET DE PRINTEMPS

Est offerte en bas

Du Prix coutant.

Venez immédiatement et vous aurez le premier choix.

FORTIN & MICHAUD

103 a 111

Rue SAINT-JOSEPH, QUEBEC.

2oct lan.

CHEMIN DE FER QUEBEC, MONTMORENCY et Charlevoix

Commençant et après le 5 JUIN 1893, les trains circuleront comme suit :

LA SEMAINE

Départ de Québec.	Arrivée à Ste-Anne
7.35 a.m.	8.40 a.m.
10.00 a.m.	11.05 a.m.
5.00 p.m.	6.05 p.m.
6.15 p.m.	7.20 p.m.

Départ de Ste-Anne. Arrivée à Québec

5.40 a.m.	6.45 a.m.
7.17 a.m.	8.24 a.m.
11.50 a.m.	12.57 p.m.
4.05 p.m.	5.10 p.m.
12.20 p.m.	1.25 p.m.

POUR LES CHUTES MONTMORENCY

Départ de Québec 2.00 p.m.	Départ de Montmorency pour Québec 3.45 p.m.
----------------------------	---

LE DIMANCHE

Départ de Québec	Arrivée à Ste-Anne
6.00 a.m.	6.50 a.m.
7.10 a.m.	8.20 a.m.
2.00 p.m.	3.05 p.m.
6.15 p.m.	7.20 p.m.

Départ de Ste-Anne. Arrivée à Québec.

5.40 a.m.	6.45 a.m.
11.50 a.m.	12.57 p.m.
4.30 p.m.	5.40 p.m.

POUR LA GRANDE RIVIERE (Beaupré)

LA SEMAINE

Départ de Québec	Arrive à Beaupré
5.00 p.m.	6.15 p.m.
Départ de Beaupré	Arrive à Québec
7.00 a.m.	8.24 a.m.

LE DIMANCHE

Départ de Québec	Arrive à Beaupré
2.00 p.m.	3.15 p.m.
Départ de Beaupré	Arrive à Québec
4.00 p.m.	5.40 p.m.

Un train d'accomodation laissera Ste Anne pour la Jonction d'Hedleyville tous les samedis à 7.20 p.m. y arrivant à 8.20 p.m.

Pour autres informations s'adresser au Surintendant.

W. R. RUSSELL, Surintendant. G. S. CRESSMAN, Gérant. 28fév. lan.

VOUS QUI ÊTES CHAUVES

Vous dont les cheveux, autrefois NOIRS ou BLONDS, sont devenus prématurément gris, lisez attentivement les témoignages importants qui suivent.

TÉMOIGNAGE DE O. N. FRÉCHETTE, ECR., L. ROBITAILLE, ECR., Pharmacien. CHER MONSIEUR,

Permettez-moi de vous offrir mes félicitations au sujet de votre excellente préparation, le RESTAURATEUR DE ROBSON, dont j'ai eu occasion d'apprécier les effets tout à fait merveilleux. Sur la recommandation d'une personne qui s'en servait, je me procurai une bouteille de ce Restaurateur, pour voir s'il aurait pour effet d'arrêter la chute de mes cheveux qui tombaient rapidement. J'en avais à peine fait cinq à six applications que mes cheveux cessèrent de tomber. Je recommanderai certainement avec plaisir le RESTAURATEUR DE ROBSON à toutes personnes souffrant du même inconvénient.

Bien à vous, O. N. FRÉCHETTE, Représentant la Maison Ira Gould & Fils, Montréal, 21 Novembre 1890.

TÉMOIGNAGE DE M. LE NOTAIRE U. LIPPÉ, ST-JEAN-DE-MATHA.
Représentant du Comte de Joliette au Parlement Fédéral.

On fait usage depuis plusieurs années dans ma famille du RESTAURATEUR DE ROBSON pour la chevelure, et l'on se trouve très bien sous rapports de son emploi. Non-seulement ce Restaurateur rend aux cheveux gris leur couleur naturelle, mais il en prévient la chute et favorise leur croissance. Suivant moi le RESTAURATEUR DE ROBSON est la préparation par excellence pour les cheveux.

U. LIPPÉ N.P. St Jean-de-Matha, 15 Janvier 1886.

TÉMOIGNAGE DE CHARLES TELLIER, ECR., MARCHAND, ST FELIX DE VALOIS

Je fais usage, depuis plusieurs années, du RESTAURATEUR DE ROBSON. Cette excellente préparation m'a donné la plus entière satisfaction pour les raisons suivantes :

1o Grâce à son usage, les cheveux recouvrent leur couleur primitive. Ainsi, mes cheveux, blanchis depuis plus de trente ans, sont revenus blonds comme dans les temps de ma première jeunesse.

2o Mes cheveux tombaient depuis longtemps lorsque je commençai l'usage du RESTAURATEUR DE ROBSON. Je n'aurais pas encore employé la moitié d'une bouteille qu'ils cessèrent de tomber. Aujourd'hui mes cheveux tiennent mieux que jamais.

Ma femme, qui souffrait du même inconvénient (chute de cheveux), a employé le Restaurateur avec un succès tout aussi satisfaisant.

Mon fils, âgé de vingt-quatre ans, après une maladie de plusieurs mois, voit tomber ses cheveux de manière à lui faire croire qu'il allait devenir tout à fait chauve, quand, sur ma recommandation, il se met à faire usage du RESTAURATEUR DE ROBSON, dont l'emploi non-seulement arrête de suite la chute de ses cheveux, mais les fait pousser de nouveau et très vigoureux.

3o En outre de ces qualités ci-dessus mentionnées, le RESTAURATEUR DE ROBSON nettoie la tête d'une manière vraiment admirable. Les peaux sèches disparaissent sans retard....

CHARLES TELLIER. St Félix de Valois, 19 Mars 1888.

LE RESTAURATEUR DE ROBSON EST EN VENTE PARTOUT

à 50 cts la bouteille.